

Engagement solidaire de l'Université de Lorraine pour la défense et la promotion des libertés académiques dans le monde

Préambule

Viscéralement attachée aux libertés académiques, l'Université de Lorraine souhaite donner vigueur à leur définition donnée par l'UNESCO comme "la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement son opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel l'on travaille, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives"¹ Convaincue que l'exercice des libertés académiques ne peut s'exercer et s'épanouir que dans le cadre protecteur de la garantie constitutionnelle de l'indépendance des universitaires, l'Université de Lorraine souhaite faire bénéficier le plus possible de cette garantie les universitaires empêchés notamment par les conflits armés.

L'Université de Lorraine constate que les conditions d'indépendance et de sérénité permettant aux chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs d'exercer leurs missions, aux étudiants de poursuivre leur formation, sont de plus en plus souvent mises à mal sous l'effet de la montée des régimes autoritaires et du développement des conflits armés. Elle entend agir par tous les moyens dont elle dispose pour aider les membres des communautés universitaires concernées à poursuivre leur œuvre au service de la formation de la jeunesse, de la production et du partage de nouvelles connaissances.

L'UL distingue la question de l'organisation institutionnelle des Etats de celle des personnes qui en subissent les effets. Elle s'attache, lorsque les coopérations institutionnelles sont rendues impossibles par des atteintes de certains Etats aux valeurs fondamentales de l'Université, à entretenir des liens avec les membres de la communauté universitaire afin de les aider à poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions possibles. En ce sens, elle ne s'arrête pas tant à la nationalité des universitaires ou à leur appartenance à telle ou telle institution, qu'à la possibilité de poursuivre avec eux les missions de l'Université.

L'Université de Lorraine, en cohérence avec l'affirmation de ses positions en matière de défense et de promotion des libertés académiques dans le monde, s'engage par des actions concrètes dont la mise en œuvre sera pilotée par la vice-présidence en charge de la politique internationale. En cas de besoin, un groupe comprenant les vice-présidences en charge de la politique internationale, la formation et la recherche ainsi que les directions concernées (DRIE, DIFOR et DRV) réalisera les arbitrages sur des situations particulières.

Formation des réfugiés² et demandeurs d'asile

Action 1 : Allocation de moyens dédiés à l'enseignement du Français Langue Etrangère aux personnes présentes sur le territoire lorrain sous statut de réfugié ou de demandeur d'asile.

- 2023-2027 : financement d'un emploi supplémentaire d'enseignant à l'UFR LANSAD (situation 2023 : un emploi financé) - enseignements FLE par LANSAD et expérimentation à envisager de dispositifs plus souples dans la mise en œuvre en cours de semestre (appui sur le buddy system, emplois étudiants en appui)

Action 2 : Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, orientation

- 2023-2027 : rendre plus visible (site web UL) les solutions proposées ainsi que les conditions d'accès (capacités d'accueil limitées) et le point de contact (UFR LANSAD, département FLE).

¹ Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)

² La [Convention de Genève](#) de 1951, approuvée par 145 pays, définit un réfugié comme "une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécuté et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner".

Accueil des universitaires dont les libertés sont menacées

Action 3 : Accueil, via la candidature au programme PAUSE porté par le Collège de France, des universitaires dont les libertés sont menacées et qui ont déjà des coopérations établies avec des unités de recherche de l'Université de Lorraine.

- 2023-2027 : réserve annuelle de 200 k€ de masse salariale pour compléter les financements obtenus via le programme PAUSE porté par le Collège de France. La (ou les) structure(s) d'accueil assure(nt) les moyens nécessaires pour le développement des travaux de recherche ou des enseignements de la ou du bénéficiaire. Le programme PAUSE n'apporte qu'une solution temporaire : le cas échéant, il est donc indispensable de préparer dès l'arrivée du ou de la bénéficiaire une trajectoire de pérennisation.

Action 4 : Accueil des bénéficiaires du programme PAUSE

- 2023-2027 : Mobilisation du programme Welcome@Lorraine, aide pour trouver un logement, accompagnement dans les démarches...

Défense des universitaires qui sont la cible de répressions politiques

Action 5 : En appui des démarches entreprises au niveau national, notamment par France Université, le plein soutien de l'Université de Lorraine s'exprime pour appuyer la défense des universitaires dont les libertés fondamentales sont attaquées.

- 2023-2027 : expression des conseils, page mémoire sur le site institutionnel

Aide aux universités partenaires dont le fonctionnement est entravé par un conflit armé

Action 6 : Renforcement des partenariats avec les universités des Etats respectant la liberté académique dont le fonctionnement est altéré par la guerre.

- 2023-2027 : renforcement des partenariats existants avec l'Ukraine pour le maintien des dynamiques de recherche et de formation (centres de recherche communs, accueil de chercheurs...) et, dans la mesure du possible, dons pour préserver et reconstruire les équipements pédagogiques et de recherche sur place.